

DÉCISION 602 / 2025

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE LA CULTURE POUR L'EXPOSITION AU MUSEE DE LA COUR D'OR : LA HORGNE DE LA PREHISTOIRE A CHARLES QUINT (TITRE PROVISOIRE)

Nous soussignée, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération précitée au dispositif « Soutien à la publication et à la valorisation de la recherche archéologique » du Ministère de la Culture,

DÉCIDONS :

- De solliciter, au titre du dispositif « Soutien à la publication et à la valorisation de la recherche archéologique » du Ministère de la Culture, un accompagnement financier pour l'exposition au Musée de la Cour d'Or : la Horgne de la préhistoire à Charles Quint (titre provisoire), au taux de 80%, sur la base d'un projet estimé à 13 740 euros TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20251003-Decis602-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le - 3 OCT. 2025

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée

Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz